



Commune de La Sonnaz

Route du Moulin 49 – 1782 Lossy

aes@lasonnaz.ch

Concept socio-éducatif de l'Accueil extra-scolaire (AES) de la Sonnaz

1. Présentation

1.1 Structure

L'AES se situe à côté de l'école primaire de Lossy, il concerne les élèves fréquentant l'école, de la 1H à la 8H. Environ 60 élèves sont inscrits par semaine, dont une moyenne de 30 enfants pour les repas de midi.

L'AES est un lieu où les enfants pourront se développer à leur rythme, dans un cadre social et sécurisant. Il propose des espaces de vie chaleureux et lumineux pensés au plus proche de l'intérêt des enfants qui en bénéficieront.

L'AES peut accueillir 27 enfants par unité, hormis unités repas et fin d'après-midi où il peut accueillir jusqu'à 40 enfants.

Le bâtiment se compose d'une entrée avec vestiaires, d'un bureau, d'une salle à manger, d'une salle de jeux, d'un coin lecture et repos, ainsi que de sanitaires adaptés au besoin des enfants. La place de jeux de l'école, à proximité de l'AES, permettra des activités en plein air.

L'accueil ouvre ses portes dès 7h00 et ferme à 18h00 durant les périodes scolaires.

La prise en charge des enfants durant les vacances scolaires et le mercredi après-midi s'effectuera à l'AES de Granges-Paccot, selon leurs conditions.

1.2 Equipe éducative

L'équipe éducative de l'AES est dirigée par une responsable, travailleuse sociale HES, d'une responsable adjointe, certifiée éducatrice sociale AES ou intervenant en accueil extrascolaire, et de deux auxiliaires.

Des colloques d'équipe sont organisés mensuellement afin de réfléchir à la pratique quotidienne mise en place, d'améliorer la prise en charge des enfants, d'établir des projets en mettant au centre des intérêts, des réflexions et des discussions.

La gestion d'équipe et des plannings est assurée par la responsable et la responsable adjointe. Leur rôle est d'entretenir un climat de travail chaleureux, favorable et veiller à ce que le concept socio-éducatif soit respecté et appliqué par l'équipe. Les inscriptions, désinscriptions et la facturation sont effectuées par la responsable de l'AES et en partie par le secrétariat de l'administration communale.

L'équipe a pour mission principale l'accueil de l'enfant dans son individualité et dans sa globalité au sein d'un groupe. Pour ce faire, elle garantit une qualité d'accueil avec une volonté d'évolution constante.

Afin de garantir des activités/ateliers de qualité, le personnel bénéficie d'une à deux heures par mois de préparation, hors présence des enfants.

La communication étant essentielle dans une équipe, chaque membre est responsable et veille à ce que les informations nécessaires soient transmises en temps voulu au reste de l'équipe. Un cahier de communication permet le traçage d'évènements particuliers, d'informations et d'observations importantes.

Le personnel effectue une partie des tâches ménagères en fin de repas et en fin de journée.

2. Prise en charge de l'enfant

2.1 Relation avec l'enfant

L'élément le plus important est de mettre en évidence la relation avec l'enfant. Pour qu'il se sente en sécurité, une relation de confiance pourra s'établir entre l'enfant, l'équipe éducative et le lieu d'accueil. Cela permettra d'acquérir un certain confort et une confiance en soi qui lui permettra d'effectuer toutes sortes d'activités éducatives, seul ou en groupe.

2.2 Relation avec les parents

Le partenariat avec les parents commence dès l'inscription. Avant la rentrée scolaire, l'AES ouvre ses portes afin de rencontrer parents et enfants. Ce temps de rencontre favorise l'adaptation de l'enfant dans un nouvel espace de vie. Il est important, dans son intérêt, qu'une relation de confiance mutuelle soit établie. Les échanges entre parents et professionnelles sont bénéfiques à la prise en charge de l'enfant. Echanger avec les parents permet de mieux connaître l'enfant, ses besoins et d'agir au mieux pour lui.

La responsable et les intervenants sont à la disposition des parents pour toutes questions et/ou remarques ou pour fixer un entretien.

2.2 La socialisation

L'AES propose à l'enfant d'agir en interaction avec d'autres enfants et des adultes au travers d'activités et de jeux libres ou dirigés. Cela lui permet de se socialiser de manière ludique afin d'assimiler toutes sortes d'apprentissages : la vie en communauté, de nouvelles règles de vie, de nouvelles valeurs en société.

L'enfant construit sa propre personnalité, son identité personnelle à travers tous les apprentissages de la vie. Cela lui permettra de faire évoluer sa confiance en soi afin de se considérer comme un être unique avant tout.

2.3 L'autonomie

L'autonomie vise à ce que l'enfant devienne de plus en plus indépendant. Par les expériences de la vie, l'autonomie permet à l'enfant de se construire, de se valoriser et de se connaître tous les jours d'avantage. Cet effet a pour but de favoriser la confiance en soi et de permettre d'acquérir une certaine liberté d'agir et de penser.

L'équipe éducative favorise l'autonomie de l'enfant par tous les gestes du quotidien. Elle stimule l'enfant à oser et à expérimenter par lui-même, tout en restant à disposition en cas de besoin.

2.4 L'épanouissement personnel

L'équipe éducative met un point d'honneur à écouter l'enfant et à lui permettre de s'exprimer en groupe ou seul. Mettre en évidence le besoin de l'enfant par l'écoute et la discussion est le meilleur moyen de construire une relation de confiance, de permettre à l'enfant d'avoir sa propre place et de renforcer sa confiance en lui. L'enfant est alors valorisé en tant que personne.

Au travers des activités, des jeux, des moments d'échange l'équipe éducative apprend et donne des outils afin que l'enfant puisse grandir sereinement et dans son entièreté.

2.5 L'observation et le suivi

L'observation permet de mieux connaître l'enfant ou un groupe d'enfants, notamment par diverses formes d'interactions lors d'activités et/ou de jeux, mais également lors de moments plus calmes, cela afin d'améliorer les interventions et les propositions éducatives et d'animations.

Le personnel note toutes observations pertinentes et utiles dans un cahier de communication, celui-ci permet la traçabilité des événements ou de situations particulières.

3. Encadrement éducatif

3.1 Déroulement d'une journée

UNITE 1 : Arrivée des enfants dès 7H00.

Ils ont la possibilité d'amener un petit déjeuner et de le manger à ce moment. Les enfants peuvent jouer librement. L'équipe éducative amène les enfants de 1H et 2H jusqu'à l'école, les enfants dès la 3H peuvent s'y rendre seuls à 8H00.

UNITE 2 : 8H00 à 11H55

Lors de cette unité, les enfants peuvent s'adonner à diverses activités : jeux, bricolage, lecture d'histoires, dessin, pâtisserie, etc. Pour cette unité, les enfants amèneront avec eux une collation qui sera prise vers 9h45.

UNITE 3 : Repas de midi 11H55 à 13H45

Les enfants, dès la 3H, viennent de manière indépendante jusqu'à l'AES. L'équipe éducative va chercher les enfants de 1H et 2H à l'école.

Les enfants se changent dans les vestiaires et vont se laver les mains avant le repas. A la fin du repas, ils se lavent les mains et les dents. Les règles à table sont affichées dans le réfectoire et sont expliquées quotidiennement en début d'année scolaire, puis occasionnellement, si besoin. Les anniversaires des enfants sont fêtés s'ils ont lieu le jour même.

Après le repas, si la météo le permet, les enfants jouent librement sur la place de jeux de l'école. En cas de mauvais temps, une autre activité leur sera proposée à l'intérieur.

UNITE 4 : 13H45 à 15h30

Une activité dirigée est proposée aux enfants : jeux, bricolage, lecture d'histoires, dessin, pâtisserie, etc.

Un temps de repos peut également être pris si cela est nécessaire pour certains enfants.

UNITE 5 : 15h30 à 18h00

L'équipe éducative va chercher les enfants de 1H et de 2H à l'école. Les enfants dès la 3H viennent de manière indépendante jusqu'à l'AES.

Un goûter équilibré est servi à l'intérieur ou à l'extérieur, selon la météo. Les enfants se lavent les mains avant et après la collation. Les règles à table sont affichées dans le réfectoire.

Les jeux extérieurs sont favorisés si le temps le permet.

Durant cette période, les enfants ont la possibilité de faire les devoirs de 16h00 à 17h00 sous surveillance (il n'y a pas d'aide aux devoirs).

Les parents ont la possibilité de venir chercher leur enfant jusqu'à 18h00.

3.2 Les activités

3.2.1 Les activités dirigées

Elles sont souvent manuelles telles qu'un bricolage, une peinture, une décoration, etc.

L'enfant peut créer en ayant un support afin de valoriser son « savoir-faire » et son « savoir-être ». C'est lors de ce genre d'activité que l'enfant expérimente sa motricité fine, sa concentration, le partage et son imagination. Le résultat pourra être exposé dans l'accueil et repris à la maison. Les ateliers pâtisserie ou cuisine peuvent être proposés. Les préparations culinaires seront ensuite dégustées pour le goûter ou emportées à la maison.

3.2.2 Le jeu libre

Le jeu libre permet de développer leur créativité, leur imagination et la confiance en soi. Il permet une interaction avec les autres enfants ou avec les adultes et est développé sur la base de : jeux de construction, jeux de société de découverte et jeux symboliques. L'équipe éducative est à disposition lors de ces moments-là. C'est grâce à ces espaces de jeux qu'il est possible de faire un travail d'observation afin de mieux connaître les enfants.

3.2.3 Le repos et la détente

L'espace repos, constitué d'un coin lecture, de matelas et d'une table pour effectuer les devoirs, permet de disposer d'un lieu calme et reposant.

3.2.4 Le jeu d'extérieur

L'équipe éducative favorise les jeux en extérieur et les enfants peuvent utiliser la place de jeux de l'école.

4. La vie en communauté

4.1 Les règles de vie

Afin de favoriser un climat calme, respectueux et détendu pour tous, les règles de vie sont appliquées à tous moments de la journée. Elles sont affichées dans tous les espaces de l'AES. Cela permet un rappel constant des règles de vie qui servent à respecter la liberté de chacun, de mettre en évidence les limites de l'AES et de garantir une cohabitation dans la bienveillance.

Les règles de vie

- Je suis poli-e, j'ai une bonne parole envers moi et envers les autres enfants et les adultes.
- J'ai un comportement adéquat calme et non-violent.
- J'écoute ce que l'on me dit.
- Je respecte les enfants, les adultes et le matériel de l'accueil.



4.2 Les repas

Lors des repas de midi, la fréquentation dépasse la capacité maximum du bâtiment de l'AES (certains jours). Nous utiliserons donc la salle communale mise à disposition et adjacente à l'AES afin de garantir un espace adéquat pour tous les enfants.

Les repas de midi équilibrés et variés sont livrés par un traiteur. L'équipe éducative stimule les enfants afin qu'ils goûtent chaque aliment. Ils ont la possibilité de se resservir.

Des goûters sains et équilibrés, aussi bien sucrés que salés, sont organisés par l'AES. Ils sont composés de fruits, de légumes, de pain, de chocolat, de biscuits, etc.

Pour que les repas soient des moments de partage agréable, des règles ont été établies, elles sont affichées dans le réfectoire.

Les règles à table

- Je suis tranquille.
- Je reste assis tout au long du repas.
- Je parle doucement.
- Je mange proprement.
- Je respecte la nourriture.
- Je demande la permission pour sortir de table.
- Je respecte les enfants et les adultes qui m'entourent.



4.3 Le fair-play

Chaque enfant fréquentant l'AES est sensibilisé au Fair Play et à la bienveillance. Ces règles permettent de se respecter et de respecter les autres dans son environnement. Celles-ci sont expliquées à l'enfant et il devra signer une charte afin de s'engager pour un bon déroulement de ces règles.

En cas de non-respect, une sanction pourrait être appliquée en tenant compte de la situation et de l'âge de l'enfant. Cela l'amènera à réfléchir à son comportement et à ses actes.

Une fois la charte de bonne conduite signée par l'enfant et les parents, ceux-ci s'engagent à la respecter en tout temps. Ce document se trouvera avec le formulaire d'inscription.

5. Organisation globale

5.1 La sécurité

L'équipe éducative agit selon le concept d'urgence qui est mis en place en tenant compte des articles se trouvant dans le règlement d'application.

Tout d'abord, la priorité est mise sur le bien-être de l'enfant, ensuite les parents sont contactés.

Selon les directives cantonales, l'équipe éducative n'est pas autorisée à administrer des médicaments aux enfants. En cas de blessures légères, elle pourra utiliser une poche à glace, un désinfectant, des pansements et de l'arnica sous forme homéopathique (petites gélules).

Toute demande pour une prise de médicaments régulière ou ponctuelle doit faire l'objet d'une demande spécifique préalablement auprès de la responsable.

5.2 Retard, absence, maladie

Lors de retard, de maladie ou d'absence d'un enfant, les parents doivent communiquer avec le personnel de l'AES. Si tel n'est pas le cas, le personnel de l'AES contacte les parents. Sans réponse de ceux-ci, un contact avec l'enseignant-e de l'enfant pourra être pris. En dernier recours, si malgré ces démarches l'enfant reste introuvable, le personnel de l'AES appellera la police.

Les frais de ces démarches sont à la charge des parents. Lorsqu'un enfant est absent, les unités sont facturées. Les repas peuvent être annulés, donc non-facturés, si l'enfant est excusé le jour même avant 8h00.

5.3 La santé et l'hygiène

Lors de l'arrivée, ainsi qu'avant et après chaque repas, les enfants vont se laver les mains. Après le repas de midi, chaque enfant se lave les dents.

Afin d'acquérir une autonomie dans les gestes du quotidien, le personnel de l'AES favorise l'apprentissage de l'hygiène en guidant et stimulant verbalement l'enfant.

5.4 La confidentialité

L'ensemble du personnel professionnel est tenu au secret de fonction et de discrétion.